

SEANCE du 06 avril 2023

L'an **deux mil vingt-trois le six avril à vingt heures trente**, le Comité syndical du SIVOS de LONRAI – COLOMBIERS – CUISSAI – ST NICOLAS DES BOIS, légalement convoqué le 22 mars, s'est réuni à la salle du Conseil de la Mairie de Lonrai, sous la présidence de M. DRIEU Fabrice.

Etaient présents : Céline FARDOIT, David MARY, Stéphanie ANTOINE, Fabrice DRIEU, Jérôme LE ROYER, Stéphanie GASCONS, Virginie COLLET, Christophe REANUX, Laëtitia CHAPLAIN, Jean-Marie LECLERCQ, Angélique LANOES, Renaud GALANTE, Anne BALQUET
Absents excusés : Sylvain LAUNAY (pouvoir à David MARY), Samuel GUESNEROT (pouvoir à Jérôme LE ROYER) et Gaëlle JAMET

ORDRE DU JOUR

1. Point depuis le dernier Comité,
2. Carte Scolaire,
3. Le point sur la Mutuelle et Prévoyance,
4. Vote du Compte Administratif 2022,
5. Vote du Compte de Gestion 2022,
6. Affectation du résultat 2022,
7. Vote des subventions versées aux associations 2023,
8. Tarifs de la Garderie,
9. Vote du Budget Primitif 2023,
10. Questions et informations diverses

Secrétaire de séance : Virginie COLLET

1°) POINT DEPUIS LE DERNIER COMITÉ

M. DRIEU évoque les sujets traités lors des 2 derniers Comités des 15/12/2022 et 26/01/2023 :

- Archives : l'archivage sera réalisé fin 2023, début 2024,
- Mutuelle et Prévoyance : à la suite de la présentation aux agents des conditions de remboursement par la MNT, un questionnaire leur a été distribué pour savoir s'ils préféreraient rester avec leur mutuelle ou passer au conventionnement avec la MNT. Ce point est revu au numéro 3.
- Règlement Intérieur : il doit être poursuivi,
- Travaux Ecole : à la suite de Commission Travaux, la liste des travaux à faire à l'école avait été faite. Ce point est repris dans le budget.
- Restauration Scolaire : elle a été maintenue pendant les grèves,
- Contrat d'assurance du personnel : pas de nouvelle depuis l'envoi des documents au CDG61.

2°) CARTE SCOLAIRE

M. DRIEU rappelle les actions menées contre la fermeture d'une classe : une lettre à l'Inspection, un article dans plusieurs journaux et une pétition.

L'investissement collectif a permis, pour cette année, de conserver la classe prévue pour fermeture dans la carte scolaire. M. DRIEU donne lecture du courrier de l'Education Nationale concernant le maintien de la classe.

M. DRIEU remercie l'ensemble des acteurs qui ont participé aux différentes actions collectives. Il remercie également David MARY pour avoir mis en forme et diffusé la pétition en ligne.

3°) LE POINT SUR LA MUTUELLE ET LA PRÉVOYANCE

M. DRIEU informe que les agents du SIVOS de Lonrai ont rencontré Mme Marine LEBLED de la MNT le 15 mars 2023. Elle leur a présenté l'offre de la Mutuelle et Prévoyance et expliqué la différence entre la labellisation et le conventionnement.

À la suite de cette présentation, un questionnaire sur ce point leur a été remis. Il présente le résultat de l'enquête concernant la Mutuelle et la Prévoyance pour savoir si le personnel préfère rester avec leur Mutuelle et Prévoyance ou aller vers la convention avec la MNT. Il ressort de cette enquête que la majorité du personnel préfère passer à la MNT avec la convention avec le Centre de Gestion pour la Mutuelle ainsi que la Prévoyance.

Par conséquent, M. DRIEU demande aux délégués s'ils sont d'accord, pour passer à la convention avec le CDG61 et la MNT pour la Mutuelle comme la Prévoyance. Ça ne change rien au montant de participation de 10 € en Brut pour la Mutuelle et 5 € en Brut pour la Prévoyance. Si les délégués sont d'accord, comme il est obligatoire de consulter le CST du CDG61 qui aura lieu en juin, il propose de verser ces participations à compter du 1^{er} juillet 2023.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est d'accord pour :

- Passer à la convention avec le CDG61 et la MNT, pour la Mutuelle et la Prévoyance,
- Maintenir une participation de 10 € en Brut pour la Mutuelle et 5 € pour la Prévoyance,
- De verser ces participations à compter du 1^{er} juillet 2023.

4°) VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Conformément aux dispositions de l'article L.2121.31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte administratif 2022 est présenté au Comité Syndical par Stéphanie ANTOINE, Vice-Présidente.

Les résultats suivants ont été enregistrés :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Recettes	269 073.01 €	Recettes	40 220.31 €
Dépenses	267 562.12 €	Dépenses	26 565.89 €
Excédent 2022	1 510.89 €	Excédent 2022	13 654.42 €
Excédent 2021	15 328.79 €	Déficit 2021	26 857.73 €
TOTAL	16 839.68 €	TOTAL	-13 203.31 €

Résultat cumulé : 16 839.68 – 13 203.31 = 3 636.37 €

M. le Président quitte la salle.

Mme Stéphanie ANTOINE demande au Comité Syndical de bien vouloir se prononcer sur le Compte Administratif 2022.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, approuve le Compte Administratif 2022 tel que présenté.

Il est ensuite procédé à la signature de la dernière page du Compte Administratif 2022.

5°) VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022

Le Comité Syndical,

Après s'être fait présenter le budget primitif de 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2022 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6°) AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022

Le Comité Syndical vient d'arrêter les comptes du SIVOS de l'exercice 2022 en adoptant le Compte Administratif qui fait apparaître :

- un excédent de la section de fonctionnement de	16 839,68 €
- un déficit de la section d'investissement de	- 13 203,31 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide d'affecter le résultat ainsi qu'il suit :
 - en report de fonctionnement, ligne R 002 3 636,37 €
 - en réserves d'investissement, ligne R 1068 13 203,31 €

- autorise Monsieur le Président à signer tous documents utiles relatifs à ce dossier.

7°) VOTE DES SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS 2023

Monsieur le Président rappelle que tous les ans sont votés des subventions selon les demandes faites au préalable.

Cette année, il propose de verser une subvention à :

- La Prévention Routière 60 €

Pour cette année, seule l'intervention de la Prévention Routière est prévue.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est d'accord pour verser une subvention à :

- La Prévention Routière 60 €

8°) TARIFS DE LA GARDERIE

Lors de la réunion du 17/12/2020, il avait été convenu d'augmenter les tarifs de garderie tous les ans de 1% au 1^{er} septembre.

Les anciens tarifs au 1^{er} septembre 2022 étaient les suivants :

- Garderie du matin.....1.63 €
- Garderie du soir.....2.41 € (tarif à partir de 16h45 y compris le goûter)
- Pénalité de retard par enfant et par soir5 €.

Vu l'inflation à l'heure actuelle, la Commission Finances et Monsieur DRIEU proposent de revoir les tarifs de garderie. M. DRIEU présente les tarifs des SIVOS proches de Lonrai pour comparer. Il propose d'augmenter les tarifs de 5 % selon l'inflation. Les nouveaux tarifs seraient les suivants :

- Garderie du matin.....1.71 €
- Garderie du soir.....2.53 € (tarif à partir de 16h45 y compris le goûter)
- Pénalité de retard par enfant et par soir5 €.

Le Comité, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote les tarifs suivants **applicables à compter du 01/09/2023** :

Libellé	SIVOS	Hors SIVOS
Garderie du Matin	1.71 €	1.81 €
Garderie du soir (avec goûter)	2.53 €	2.63 €
Pénalité de retard par enfant et par soir	5 €	5 €

9°) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur DRIEU présente le projet de Budget Primitif 2023. Le budget présenté ne comporte aucun investissement de façon à ne pas alourdir la participation des communes.

Le Budget s'équilibre en :

- Fonctionnement à 290 234.29 €
- Investissement à 22 516.23 €.

Le Président demande aux délégués s'ils sont d'accord pour approuver le Budget Primitif 2023 tel que présenté.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est d'accord pour approuver le Budget Primitif 2023 tel que présenté.

Il est ensuite procédé à la signature de la dernière page du Budget Primitif 2023.

M. LECLERCQ informe que la Commune de Cuissai a effectué des remarques lors de la présentation du BP du SIVOS vu l'augmentation importante de leur participation. Cette augmentation est due à l'augmentation du nombre d'enfants de Cuissai mais ça peut être gênant pour leurs propres projets. La Commune a apprécié que des solutions ont été trouvées pour contenir cette augmentation.

10°) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- a) *Conseil d'école* : Christophe RENAUX demande pourquoi les délégués du Comité Syndical ne sont pas invités au Conseil d'Ecole. M. DRIEU lui répond que seul les maires sont invités.
- b) *Dérogations scolaires* : Angélique LANOËS s'interroge sur le nombre de dérogations scolaires reçues récemment. Ce sont des élèves en moins à l'école.

M. DRIEU, après avis de la Commission Dérogations Scolaires, émet pratiquement à chaque fois un avis défavorable mais les autres communes les prennent quand même. Il ajoute qu'il faudra à un moment en discuter avec les communes voisines.

- c) *Fresque* : Jean-Marie LECLERCQ signale que le projet de fresque, financé par l'APE, sous les préaux a débuté. M. DRIEU le confirme.

La séance est levée à 22h40.

Le secrétaire de séance,

Virginie COLLET

Le Président,

Fabrice DRIEU

Vu pour être affiché le.....
Conformément au Code Général des

Collectivités